

Lycée La Salle Saint Antoine
 Formation professionnelle
 2, Allée de Saint Antoine
 17 240 Bois
 Tel : 06.40.69.86.65
 bpjepslapsa@gmail.com
 https://lapsa.ffe.com



Direction régionale et départementale de la jeunesse,
 des sports et de la cohésion sociale
 de Nouvelle-Aquitaine



DOSSIER D'INSCRIPTION

Session de formation 2024/2025

A retourner au plus tard avant le **07/06/2024**

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Spécialité : Equitation

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

ETAT CIVIL :

Monsieur Madame Mademoiselle *

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le :/...../..... à Dpt :

Situation familiale : célibataire - marié(e) - vie maritale séparé - veuf *

Enfants à charge :

Régime de sécurité sociale :

A la caisse de :

Au titre de* : assuré / ayant droit / étudiant / assuré personnel

N° de sécurité sociale ou MSA :

Responsabilité civile : compagnie

N° de contrat :

Etes-vous reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOETH) :

RQTH, accidents du travail, maladie professionnelle (ayant entraîné une incapacité permanente au moins à 10 %), titulaire AAH, titulaire d'une pension ou rente d'invalidité, etc. [Article L 5212-13 du code du travail]

OUI NON Fournir le justificatif.

Avez-vous eu un dossier MDPH ou des aménagements d'épreuves dans votre scolarité ?

• oui • non * Entourer la bonne réponse

PARCOURS SCOLAIRE :

ANNÉE	LIEU	DIPLÔME PRÉPARÉ	LE DIPLÔME A T'IL ÉTÉ OBTENU ?

Dernière année de scolarité : Classe :

Historique d'Apprentissage :

Avez-vous déjà suivi une formation sous statut d'apprenti ? · Oui · Non

Si oui, laquelle ?

CFA :

N° d'enregistrement du contrat :

Date de fin de contrat :/...../.....

Résultats : · Année validée · Diplôme obtenu · Arrêt en cours de formation

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

ANNÉE	NATURE ET TYPE (emploi, bénévolat, saisonnier)	LIEU

NIVEAU ÉQUESTRE :

Brevet fédéral (le plus élevé) :

Licence fédérale N°

Disciplines pratiquées

CSO : pratique / compétition* (catégorie : Club / Amateur / Pro) *

Dressage : pratique / compétition* (catégorie : Club / Amateur / Pro) *

CCE : pratique / compétition* (catégorie : Club / Amateur / Pro) *

Autre : pratique - compétition* (Club / Amateur / Pro) *

Nom du club où vous montez actuellement :

* Entourer la bonne réponse

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires sont assurés par le Lycée La Salle Saint Antoine durant leur formation :

- ❖ Responsabilité civile, pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation.
- ❖ Individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait la victime dans le cadre des activités de formation.

Les stagiaires doivent s'assurer par eux même en :

- ❖ Assurance sociale (maladie et accident de la vie privé).
- ❖ Complémentaire santé et accident si les garanties proposées par l'assurance du lycée leur semblent insuffisantes.
- ❖ Responsabilité civile pour tous les cas où leur responsabilité personnelle pourrait être engagée.

Demande d'inscription :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux tests de sélection organisés par le Lycée La Salle Saint Antoine le **20/06/2024** pour l'accès au stage de positionnement et à la formation BPJEPS Equitation pour la session 2024/2025.

Je m'engage à payer les frais pédagogiques de la formation restant à ma charge.

Fait à :
le

Signature du candidat
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions Générales de Vente - Lycée La Salle St Antoine

<p>Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le LAPSA et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le LAPSA.</p> <p>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</p> <p>1.1. Fiche d'inscription: Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au LAPSA. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.</p> <p>La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.</p> <p>1.2. Convocation: A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, le LAPSA adresse une convocation au cocontractant.</p> <p>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</p> <p>2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.</p> <p>2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le LAPSA envoie une facture au cocontractant.</p>	<p>2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur. Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.</p> <p>Article 3. DELAI DE RETRACTATION Une fois le dossier de candidature envoyé au LAPSA, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le LAPSA par tout moyen écrit assorti d'un accusé de réception.</p> <p>Article 4. NON RÉALISATION DES TESTS DE SÉLECTION Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.</p> <p>4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le Lycée La Salle St Antoine par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute demande d'annulation reçue par le LAPSA plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par le LAPSA de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests. - toute demande d'annulation reçue par le LAPSA moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. <p>L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.</p> <p>4.2. Annulation du fait du LAPSA : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le LAPSA propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.</p>	<p>Le LAPSA a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, le LAPSA adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.</p> <p>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le LAPSA confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.</p> <p>Article 6. RÉALISATION DES TESTS DE SÉLECTION Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.</p> <p>Article 7. ASSURANCES Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.</p> <p>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.</p> <p>Article 9. RÉGLEMENT DES LITIGES Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.</p>
--	---	---

Tests de Sélection **BPJEPS spécialité « Educateur Sportif »** **mention « équitation »**

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Être d'un niveau galop 7 pour l'inscription aux tests.
- Être titulaire d'un diplôme de premiers secours à l'entrée en formation (PSC1)

Dates :

Tests de sélection : 20/06/2024*

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP, Sélection et Positionnement) au minimum 7 jours avant la semaine de sélection, en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement :

Hébergement possible sur le site du lycée

Pas de restauration sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription aux tests de sélection :

- 60 € TTC (titulaire des TEP) passage uniquement sélection interne au Lycée St Antoine
- 60 € TTC passage unique des TEP
- 85 € TTC Passage des TEP + sélection interne au Lycée La Salle St Antoine

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

La formation au BPJEPS est ouverte aux stagiaires mais aussi aux apprentis.

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF et au financement Pôle Emploi.



Notre centre de formation travaille en collaboration avec le CFA Aspect Aquitaine pour les démarches liées à l'apprentissage.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, merci de contacter :
Alexis VINCENT au 06.40.69.86.65 ou bpjepslapsa@gmail.com



Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier

Au plus tard le 07/06/2024

Lycée La Salle St Antoine - Formations Pros
A l'attention de Alexis VINCENT
2, allée de st Antoine
17240 BOIS
+33 (0)5 46 49 80 46
bpjepslapsa@gmail.com

Partie réservée à l'administration :

Dossier reçu le :	Complet - Incomplet
Dossier retourné le :	
Dossier reçu à nouveau le :	Complet - Incomplet

Partie réservée à l'administration	Pièces à joindre pour tous les candidats
	Dossier d'inscription (4 pages ou chemise)
	Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou premiers secours civiques niveau 1 (PSC1)
	Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives (datant de moins de 3 mois)
	Curriculum vitae
	Lettre de motivation
	Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de LAP SA, du montant des frais des tests de sélection (<i>non remboursable hors délai de rétractation</i>)
	Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr).
	Photocopie de la carte vitale
	Photocopie de la carte nationale d'identité (ou titre de séjour pour les étrangers)
	3 photos d'identité (NOM et Prénom au dos)
	Un extrait de casier judiciaire N°3 vierge
	Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc)
	Licence fédérale de l'année en cours Photocopie du dernier galop (s'il ne figure pas sur la licence)
	Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
	Annexe 1 : Situation socioprofessionnelle et justificatifs correspondants
	Annexe 2 : Recherche de centres équestres tuteurs
	Pièces à joindre pour les candidats concernés
	Pour les français de -25 ans : attestation de recensement
	Pour les français de -25 ans : certificat individuel de participation à l'appel de la préparation à la défense
	Annexes 3 : Equivalences
	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences (cf annexe 3)
	Annexe 3 : demande d'allègement
	Photocopie des diplômes motivant la demande d'allègement (cf annexe 4)
	Photocopie du contrat de travail
	Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
	Attestation de prise en charge des frais pédagogiques

ANNEXE 1

Situation socio professionnelle

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Situation actuelle : (Entourer la bonne réponse)

- Scolaire / Etudiant · Contrat d'apprentissage · Contrat de professionnalisation
- Salarié(e) · Demandeur d'emploi · Autre :

Dernier emploi :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse :

Tel :

Type de contrat *: CDI- CDD- Autre

(Précisez).....**

Date de début de contrat : De fin :

Accord de l'employeur pour suivre la formation : oui - non*

Prise en charge financière : oui - non par : (organisme)*

Sans activité professionnelle :

Etudiant - Demandeur d'emploi *

Inscrit à Pôle emploi : oui - non depuis le :**

Numéro de Demandeur emploi :

Bénéficiaire :

Du RSA : oui - non *

D'une Allocation Retour à l'Emploi : oui - non *

Avez-vous signé un PAP (Projet d'Action Personnalisé) : oui -non *

Financement :

Le coût de la formation en parcours complet est de 7500€ (devis OPCO sur demande).

Prise en charge de la formation : *

Contrat d'apprentissage

AIF Pôle emploi, AIF Région

Contrat de professionnalisation

Autofinancement

Cocher la bonne réponse** Joindre les justificatifs pour toute réponse positive*

ANNEXE 2

Centre équestre partenaire (Tuteur) ou maître d'apprentissage:

La formation au BPJEPS Equitation nécessite d'avoir un centre équestre partenaire (tuteur) ou maître d'apprentissage car il s'agit d'une formation par alternance. Les candidats sont 14 heures en centre de formation pour 21 heures en entreprise sur la globalité des semaines.

Une liste de tuteurs est à votre disposition sur le site internet lapsa.ffe.com

Vous pouvez aussi prendre contact avec votre centre de formation pour demander une aide et des renseignements dans la recherche de structures.

Cette recherche de centres équestres est à effectuer **en amont** de la formation en prenant en compte votre situation géographique.

NOM de la structure équestre et nom du responsable :

.....

Adresse de la structure équestre :

.....

Type d'alternance acceptée :

• stagiaire

• apprentissage

Téléphone de la structure équestre. :

.....

N° d'adhésion FFE :

.....

ANNEXE 3**ÉQUIVALENCES**

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Voir les différents décrets du 24 novembre 2015, arrêtés du 7 octobre 2016, et du 6 mars 2017

Demande d'équivalences pour :

VETP :

Le test A :

Le test B :

L'UC1 :

L'UC2 :

L'UC3 :

L'UC4a : MSP

L'UC4a : DT

L'UC4b : MSP

L'UC4b : DT

L'UC4c : MSP

L'UC4c : DT

*Joindre les justificatifs pour chaque équivalence demandée***VAE**

Avez-vous déposé une demande de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) auprès des services de Jeunesse et Sport ? oui - non

Si oui pour quels UC :

Cette demande doit être déposée avant les tests d'entrée en formation pour être étudiée par le jury plénier initial de la session de formation.

ANNEXE 4

ALLÈGEMENT DE FORMATION

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Après consultation du référentiel de formation, vous pouvez formuler une demande d'allègement de temps de formation qui sera étudiée lors du positionnement.

Les allègements ne dispensent pas de la certification de l'UC concernée.

Allègement demandé	Diplôme ou autre compétence acquise motivant la demande
UC : % d'allègement :	

Joindre les justificatifs des diplômes ou emplois antérieurs motivant la demande

AIDE AU FINANCEMENT

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

• **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un conseiller. Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- **Les aides Pôle emploi :**

o Action de formation préalable au recrutement

o Action de formation collective

o Aide individuelle à la formation (AIF)

- **Les autres acteurs locaux :**

o Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans

o Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

- **Le contrat de professionnalisation** : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Le contrat d'apprentissage** : Notre formation est ouverte et éligible à la formation par apprentissage. Vous devez trouver un employeur

• **Salarié:**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*

- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

• **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

• **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation

ANNEXE 6

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Organisation type :

	TEP	Tests internes
MATIN	Présentation de la formation et des Tests d'entrée	Comportement relationnel
	Passage des TEP Test A	Analyse de pratique
	Passage des TEP Tests B	Analyse de pratique
	Résultats des TEP	
APRÈS-MIDI		Comportement relationnel
		Pratique et analyse pour candidats titulaires des TEP par équivalence
		Mise en situation d'une pratique sportive
		Entretiens
		Résultats

Les candidats se présentant aux TEP doivent venir avec la cavalerie personnelle ou de la future entreprise d'alternance.

Utilisation de la cavalerie d'école pour les tests internes.

DÉROULEMENT EN 3 TEMPS :

ADMISSIBILITÉ : LES TEP

Les modalités des TEP sont décrites sur le site internet.

ADMISSION : LA SÉLECTION INTERNE

Les modalités des tests internes :

Comportement relationnel :

Évaluation du candidat sur la journée de présence lors des séances hippiques, sorties et soins des chevaux, respect des personnes, du matériel et des installations.

Pratique et analyse :

La sélection pratique se fait sur le support des TEP techniques et d'une pratique l'après-midi.

L'analyse de pratique est un entretien en référence avec la prestation de l'épreuve technique TEP et sur la pratique d'une séance l'après-midi.

Durée : 10 mn max par analyse

Entretien :

Entretien professionnel de motivation d'une durée de 15 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

MODE DE SÉLECTION :

☑ Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)

☑ Pas de note éliminatoire sur les épreuves de sélection, mais note éliminatoire sur la moyenne générale (inférieure à 11)

☑ Pour les candidats ayant déjà validé les TEP : prise en compte des notes de pratique pour la sélection (pas de cas éliminatoire si note < 18/30) 10/12

LE POSITIONNEMENT

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques ».